



Courriel : ars-oc-duquale-crsa@ars.sante.fr
Téléphone : 04 67 07 21 26
Réf. Interne : DUAJ-DS-CRSA-2019
Date : 14/02/2019

Motion de la CRSA Occitanie réunie le 8 février 2019 à Montpellier.

Comme d'autres régions de France, la région d'Occitanie a été sévèrement touchée par la grippe de décembre 2018 à février 2019.

Le nombre total de cas déclarés dans cette période s'élève aux alentours de 160000.

Un grand nombre de personnels hospitaliers, soignants ou de fonction support, ne fait pas l'objet d'une vaccination à jour et répétée annuellement en matière de maladie grippale. Cette absence de vaccination fragilise les dispositifs soignants, en ville comme dans les structures de soins. Les personnes non vaccinées deviennent alors des agents de transmission vis-à-vis des personnes fragilisées ou vulnérables dont elles ont la responsabilité soignante notamment **les jeunes enfants, les jeunes adultes et les sujets âgés.**

Dès lors, la CRSA dans une motion très largement votée émet les vœux :

- D'inciter tous les personnels soignants à bénéficier d'une vaccination annuelle contre le syndrome grippal.
- Cette incitation est particulièrement importante dans les cliniques, services hospitaliers d'urgence, de soins intensifs, de réanimation, de médecine, de chirurgie, d'obstétrique ou de psychiatrie comme pour les soignants en exercice libéral.
- Elle engage les ordres professionnels, les unions régionales de professionnels de santé, les fédérations soignantes, les établissements publics et privés, à vérifier annuellement le niveau de vaccination des professionnels en exercice et à les inciter à se mettre à jour.

Pr Laurent Schmitt
Président de la CRSA
Président de la CME
du CHU de Toulouse